





Bordereau de signature

DEL2019_0026



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/02/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/02/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-02-14)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0026

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 08 FÉVRIER 2019,

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 08 février, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 31 janvier 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA, M.CALAMITA (arrivée à 20h après l'approbation du PLU et avant le vote du point n°1), Mme VICTOR, M.DRAMÉ, Mme PELLICIOLI, M.KRZEWSKI, M.TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NAKACH qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
M.VACHEZ qui a donné pouvoir à M.RATOUCHNIAK,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.DIOGO (pour le vote du point relatif à l'approbation du P.L.U),
M.KAPLAN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.DRAMÉ.

ABSENTS : Mme DODOTE (excusée), M.NGUYEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARDET.

Point 11 : Cession à Mme DOTTE d'un garage sis Place Henri BARBUSSE à Noisiel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le courrier de Mme Eliette DOTTE, locataire du garage depuis mai 2006, proposant d'acquérir le bien,

VU l'avis du service des Domaines en date du 23 mai 2018, estimant la valeur vénale du bien à 9 000 Euros, dans le cadre d'une négociation à l'amiable,

VU la proposition de vente de la Commune du 5 octobre 2018 à Mme DOTTE, pour un montant de 10 000 Euros net vendeur,

VU le courrier de Mme Eliette DOTTE du 11 octobre 2018 acceptant les termes de la cession,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de céder ledit bien sans dévaloriser ni surévaluer le prix de vente,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Transports - Environnement et Activités Commerciales en date du 24 janvier 2019,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal en date du 28 janvier 2019,

ENTENDU l'exposé de M. SANCHEZ, Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Transports,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la cession du garage correspondant au lot n°6 de la copropriété, sise place Henri Barbusse, à Mme Eliette DOTTE pour un montant de 10 000 € net vendeur,

DIT que le paiement des frais d'établissement des actes et le salaire du conservateur est à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la cession du bien et tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'année au cours de laquelle l'opération sera effectivement constatée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



14 FEV. 2019

Transmis au représentant de l'Etat le	14 FEV. 2019
Affiché en Mairie le	14 FEV. 2019
Publié au RAA le	14 FEV. 2019